



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 novembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 novembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à compter de la question n° 34 jusqu'à la question n° 49 incluse), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (de la question n° 4 à la question n° 13 incluse et à compter de la question n° 22), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 22 incluse), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 4), Mme Elsa MAILLOT (à compter de la question n° 34), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 6), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 14), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 12), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 34), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 12), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 12), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 26), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Dominique SCHAUSS.

Absents :

M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOU, M. Emmanuel DUMONT, Mme EL YASSA (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question n° 23), M. LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 33 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 25 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Gueric CHALNOT à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOU à Mme Carine MICHEL, Mme EL YASSA à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 23), Mme Elsa MAILLOT à M. Thibaut BIZE (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON à M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Philippe GONON à Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 25 incluse).

OBJET : 15 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Créations de postes

Actualisation de la liste des emplois permanents Créations de postes

Rapporteur : Mme l'Adjointe MICHEL

	Date	Avis
Commission n° 2	19/10/2018	Favorable unanime

I - Création d'un poste d'archéologue topographie SIG auprès de la Direction Patrimoine Historique

A/ Contexte

La Ville de Besançon dispose d'un service d'archéologie depuis 2009, seul service agréé en qualité d'opérateur d'archéologie préventive de la grande région avec Autun. Son deuxième agrément de 5 ans arrive à terme en octobre 2019. Une note a été proposée à M. le Maire et confirme le choix de demander l'obtention d'une nouvelle habilitation, dont la durée n'est plus limitée dans le temps depuis la loi LCAP du 7 juillet 2016¹.

Les impacts RH ont été prévus, parmi lesquels la nécessité de création d'un poste d'archéologue topographe SIG, remis à la permanence après une suppression en 2014. Ce poste autofinancé par les opérations archéologiques, rémunéré par le budget annexe d'archéologie préventive, est indispensable pour le renouvellement de l'habilitation. Outre les compétences spécifiques en géomatique, topographie et SIG, l'agent en poste sera l'un des responsables d'opérations d'archéologie préventive.

B/ Evolution envisagée

Il est envisagé de créer un poste d'archéologue topographie SIG à temps complet dans les effectifs permanents de la Ville de Besançon.

Le poste d'archéologue topographie SIG s'inscrit dans la filière culturelle de la fonction publique territoriale. Il s'agit d'un poste de catégorie A, relevant du cadre d'emploi des attachés de conservation du patrimoine, et du grade d'attaché de conservation du patrimoine. Il est rattaché à la Direction du Patrimoine Historique. Il s'agit d'un poste à temps complet.

Sous la responsabilité de la Cheffe de service, et en étroite collaboration avec les membres de la Direction Patrimoine Historique, cet archéologue topographie SIG met en œuvre l'acquisition et le traitement des données numériques et multimédias à visée archéologique/historique.

Il participe au projet structurant de mise en place d'un projet d'atlas patrimonial de Besançon. Il assure le rôle de responsable d'opération sur les chantiers de la direction (diagnostics et fouilles).

Principales missions :

- participer à la Gestion des données informatisées :
 - poursuivre l'établissement de protocoles uniformisant l'enregistrement informatique des données de terrain (réalisation d'un inventaire des données numériques en vue du traitement SIG) : données de terrain, levés topographiques, vérification des systèmes de coordonnées des données géographiques, redressements photographiques 2D,

¹ La loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine

- organiser l'insertion de métadonnées à l'ensemble des documents numériques,
- poursuivre le développement de la base de données du service,
- répondre aux enjeux de la Cartographie archéologique du service :
 - participer à l'élaboration du SIG archéologique : obtenir et mettre en forme l'ensemble des couches cartographiques, mettre en relation les données des plans vectoriels et la base de données de terrain du service,
 - développer l'Atlas topographique et historique de Besançon : intégrer le maximum d'éléments de documentation historique, patrimoniale et archéologique au SIG (plans anciens, plans de fouille, cadastre ancien, cartes d'état-major, ...) et réaliser des plans thématiques à des fins de synthèse et de diffusion globale.
- participer aux opérations d'archéologie préventive du service :
 - assurer la responsabilité d'opérations archéologiques (diagnostics, fouilles),
 - effectuer l'enregistrement des données de terrain : données stratigraphiques, relevés graphiques (dessin de plans et coupes), et photographies,
 - assurer le traitement de mobilier : conditionnement, inventaire, conservation primaire...
 - effectuer des travaux d'écriture : participer à l'élaboration de l'ensemble des rapports du service avec remise au propre des relevés et des notes de terrain (DAO, adobe Illustrator essentiellement), publications (articles, monographies...),
 - effectuer des études archéologiques du bâti.

Le poste est financé par le produit des opérations d'archéologie préventive, la subvention de l'Etat pour la participation aux diagnostics archéologiques, et le cas échéant par la subvention d'équilibre du budget principal de la commune au budget annexe.

Le recrutement est prévu pour le mois de décembre 2018, janvier 2019.

II - Création d'un poste de chef de service de réussite éducative auprès de la Direction Education

A/ Contexte

L'évolution du champ de compétence de la Ville de Besançon en matière d'éducation se décline notamment autour de la mise en œuvre du projet éducatif de territoire, de la poursuite du programme de réussite éducative mais également avec la prise en compte du suivi des enfants à besoin particulier.

Dans le cadre du projet de direction de la direction de l'Education, dont un bilan a été réalisé au printemps 2018, est apparue la nécessité de structurer l'organisation avec la création d'un service de réussite éducative.

B/ Evolution envisagée

Il est proposé la création d'un chef de service de réussite éducative de catégorie A à temps complet (filière administrative) relevant du grade des attachés et attachés principaux dans les effectifs permanents de la Ville de Besançon à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le chef de service de réussite éducative a pour mission principale :

- d'assurer la responsabilité, la gestion et l'encadrement du service réussite éducative,
- de piloter et superviser l'ensemble des activités du service,
- de coordonner, mettre en œuvre le projet Educatif de Territoire et décliner ses orientations, dans les domaines dont il est responsable, sur l'ensemble de la Ville ;
- d'assurer la responsabilité et la gestion du Programme de Réussite Educative,
- d'assurer le suivi du fonctionnement de la Caisse des Ecoles.

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur :

- la création d'un poste d'archéologue topographie SIG relevant du grade d'attaché de conservation du patrimoine au sein de la Direction Patrimoine Historique de la Ville de Besançon,
- la création d'un poste de chef du service de réussite éducative relevant du grade des attachés et attachés principaux au sein de la Direction Education,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 NOV. 2018



Contrôle de légalité